



Le Ministre de l'Economie et  
des Finances

Le Secrétaire d'Etat auprès  
du Ministre de l'Economie et  
des Finances

Le Secrétaire d'Etat auprès du  
Premier Ministre  
chargé du Numérique

Le Ministre de la Cohésion des  
Territoires

Le Secrétaire d'Etat auprès du  
Ministre de la Cohésion des  
Territoires

Nos réf. : 2017/33004 TR-FI

Paris, le **16 OCT. 2017.**

à

Mme Marie-Christine LEPETIT, Cheffe du Service de  
l'Inspection Générale des Finances

M. Luc ROUSSEAU, Vice-Président du Conseil Général de  
l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies

Le Plan France Très Haut Débit vise à garantir, d'ici à 2022, un accès fixe à Internet à très haut débit (>30Mb/s, ci-après 'THD') à tous les locaux du territoire national (fin 2012, 27% des locaux étaient éligibles au THD), en s'appuyant sur un mix technologique ambitieux. Ce Plan représentant près de 20 milliards d'euros d'investissement dans les territoires repose sur la mobilisation, d'une part, des initiatives privées (investissement de près de 7Mds€ / réseaux mutualisés déployés par les opérateurs de communications électroniques) et, d'autre part, des initiatives publiques des collectivités territoriales coordonnées à une échelle a minima départementale (investissement de près de 13Mds€ financé pour moitié sur fonds privés et pour moitié sur fonds publics, notamment par les collectivités qui sont soutenues par l'Etat via une enveloppe de 3,3 Mds€ dont 900M€ du Fonds pour la Société Numérique).

Le Président de la République s'est engagé, lors de la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, à l'accélération de sa mise en œuvre afin d'atteindre un objectif intermédiaire, pour l'ensemble des citoyens, du bon haut débit (>8Mb/s) ou du très haut débit pour l'ensemble des citoyens d'ici fin 2020. Enfin, comme l'y invitent les conclusions d'un rapport de la Cour des comptes sur les réseaux fixes haut et très haut débit publié le 31 janvier dernier, le Gouvernement s'interroge sur les conditions économiques et opérationnelles de finalisation des déploiements des réseaux de fibre jusqu'à l'abonné (FttH) au-delà du terme du Plan France Très Haut Débit, dans le cadre de l'objectif de « Gigabit Society 2025 » présenté par la Commission Européenne.

Dans ce contexte, le Gouvernement a engagé depuis plusieurs semaines des travaux techniques avec les parties prenantes du Plan France THD, et notamment les opérateurs et collectivités territoriales, pour identifier les modalités d'accélération des déploiements permettant l'atteinte des objectifs du Président de la République. Sans remettre en cause la forte dynamique du Plan, le Gouvernement entend s'appuyer, d'une part, sur les retours d'expérience de 4 années de mise en œuvre de ce grand chantier, et d'autre part, de profiter de l'appétence renforcée des opérateurs et investisseurs privés pour optimiser la contribution publique.

**Il apparaît dès lors utile que vous procédiez à un bilan de la mise en œuvre des réseaux d'initiative publique contribuant à la réalisation du Plan France Très Haut Débit afin d'en dégager les meilleures pratiques et ainsi formuler des recommandations pour les déploiements futurs.**

En particulier, vous vous attacherez à analyser :

- les différents montages juridiques et économiques des réseaux d'initiative publique du Plan France THD en appréciant leurs avantages et inconvénients respectifs en termes notamment de contribution publique (locale et nationale), de gestion des risques opérationnels, juridiques et financiers ;
- l'équilibre économique des plans d'affaires de ces réseaux d'initiative publique et les méthodes d'optimisation et de gestion des risques, économiques et opérationnels, mises en place par les collectivités publiques et leurs partenaires financiers, permettant de minimiser la contribution publique ;
- les solutions opérationnelles et commerciales envisagées par les opérateurs et les collectivités territoriales pour le raccordement des locaux les plus isolés particulièrement coûteux ;
- la mobilisation des entreprises et écosystèmes locaux, notamment en termes de capacité de production et de formation et leur effet économique sur les territoires concernés ;
- les différentes catégories d'effets économiques attendus, sur les territoires, du déploiement de réseaux de nouvelle génération, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la présence des services aux publics, du développement économique (y compris autour de l'essor actuel du télétravail).

Sur la base de ces analyses, vous pourrez formuler des recommandations précises, notamment en termes de choix techniques et de modalités de soutien (en particulier financier) de l'Etat aux projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, qui pourraient utilement contribuer à l'accélération des déploiements, à l'optimisation de la dépense publique et à la diminution des risques pesant sur les collectivités publiques.

Ces recommandations pourront notamment donner lieu à des ajustements du cahier des charges « France Très Haut Débit – Réseaux d'initiative publique ».

Pour mener vos travaux, vous procéderez aux consultations et concertations que vous jugerez utiles, en veillant à rencontrer des représentants des associations de collectivités territoriales, des différents opérateurs de réseaux et fournisseurs d'accès à Internet des industriels (notamment la Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique, FIRIP), des investisseurs (Caisse des dépôts, fonds d'investissement partenaires des sociétés de projets des réseaux d'initiative publique), du Commissariat général à l'investissement (CGI) ainsi que du régulateur (Arcep). Vous pourrez également prendre l'attache des parlementaires les plus impliqués sur ces problématiques. Vous aurez accès aux audits, études et rapports sur le haut et très haut débit.

Vous pourrez vous appuyer sur les services de l'Etat concernés au sein de nos ministères.

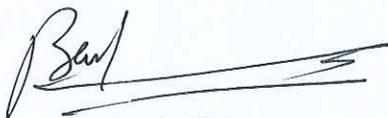
La mission devra procéder à une note de cadrage 30 jours après le début de ses travaux, un point intermédiaire explicitant les hypothèses de propositions sous 60 jours et rendre ses conclusions au plus tard sous quatre mois.



Bruno Le Maire



Jacques Mézard



Benjamin Griveaux



Mounir Mahjoubi



Julien Denormandie